

AGENCE DE L'EAU
SEINE NORMANDIE

DELIBERATION N° 04-03 du 3 JUIN 2004

**PORTANT APPROBATION
DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1
AU BUDGET 2004
DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie:

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

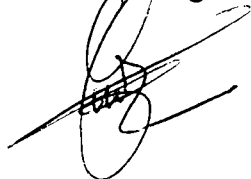
Le Conseil d'Administration approuve la décision modificative n° 1 au Budget 2004.

Le Budget 2004 de l'Agence est arrêté aux sommes suivantes:

Les crédits de dépense sont arrêtés à la somme de 962.500.000 €.

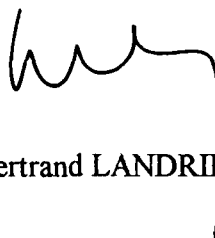
Les crédits de recette sont arrêtés à la somme de 962.500.000 €.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence



Guy FRADIN

Le Président
du Conseil d'Administration



Bertrand LANDRIEU

AGENCE DE L'EAU
SEINE NORMANDIE

APPROBATION EXPRESSE
DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET 2004

Vu la délibération N° 03-26 du 28 octobre 2003 portant approbation du budget 2004,

Vu la note conjointe du ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie et du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement du 6 avril 2000 relative à l'approbation des décisions budgétaires des agences de l'eau,

Vu la délibération N°04- du 4 juin 2004 portant approbation de la décision modificative N° 1 au budget 2004,

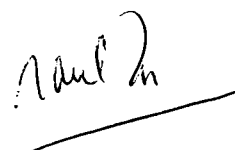
La décision modificative N° 1 au Budget 2004 fait l'objet d'une approbation expresse.

Le représentant du Ministre
chargé de l'Environnement



Alain Pialat

Le représentant du Ministre
chargé du Budget



Paul Thevenin